

2023-01

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20230217-2023\_01-DE  
Reçu le 20/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2023**

Convocation le 10 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Étaient excusés :** Madame Véronique LABRANDE, Messieurs Fabrice COURTIOL et Benoît LAFARGUE

**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**RÉVISION DES LOYERS SUR L'INDICE INSEE DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les loyers des logements de la commune augmentent tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers fourni tous les trimestres par l'INSEE.

Actuellement, tous les loyers ne sont pas révisés à la même période.

Monsieur le maire propose d'uniformiser la révision des loyers pour l'ensemble des locataires sur une seule période, à savoir le 3<sup>ème</sup> trimestre, de ce fait la révision des loyers serait effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

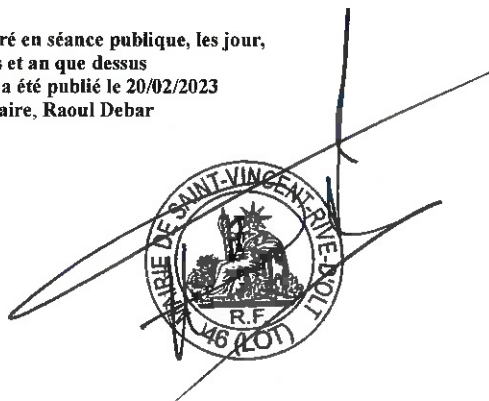
- **APPROUVE** la révision de tous les loyers sur l'indice de référence INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre à compter de cette année.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 20/02/2023  
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 17 février 2022  
Le Maire, Raoul Debar



